Offre de marché pour les Professionnels ayant une Puissance Souscrite ≤ 36 kVA

Offre de marché électricité, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. ENGIE achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat. Une Garantie d'Origine certifie que de l'Électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les Garanties d'Origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie.

En souscrivant une offre à prix de marché en Electricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes prévues par la loi Energie et Climat : être un consommateur final non domestique avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

Part Fourniture

Part Fourniture sans hausse hors Part Acheminement, hors Prix de la Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes et contributions de toute nature.

		COMPTAGE SIMP	LE	■ COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES					
Puissance	Anonnement Privide ia		Dépôt de	Abonnement		onsommation EUR/kWh)	P(. 24 . 1		
Souscrite (kVA)	(HTT en EUR/mois)	Consommation (HTT en cEUR/kWh)	garantie ⁽⁸⁾ (HTT en EUR)	(HTT en EUR/mois)	Heures Pleines	Heures Creuses	Dépôt de garantie [®] (HTT en EUR)		
□ 03	14,76	9,073	126,00	-	-	-	-		
□ 06	14,76	9,073	252,00	14,90	9,443	7,479	252,00		
□ 09	14,76	9,073	378,00	14,90	9,443	7,479	378,00		
□ 12	14,76	9,073	504,00	14,90	9,443	7,479	504,00		
□ 15	14,76	9,073	630,00	14,90	9,443	7,479	630,00		
□ 18	14,76	9,073	756,00	14,90	9,443	7,479	756,00		
□ 24	14,76	9,073	1000,00	14,90	9,443	7,479	1000,00		
□ 30	14,76	9,073	1000,00	14,90	9,443	7,479	1000,00		
□ 36	14,76	9,073	1000,00	14,90	9,443	7,479	1000,00		

Réduction sur l'abonnement :

La souscription d'un Contrat Électricité d'une durée d'1 an, avant le 31/05/2024, pour les Professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA entraîne l'application de 3 mois d'abonnement offerts la première année du Contrat. Cette réduction n'est pas cumulable avec toute autre réduction.

Part Acheminement - 2 plages temporelles

À la date de signature du Contrat, la Part Acheminement qui correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur est la suivante :

	СОМРТ	AGE SIMPLE	COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES				
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement (HTT en	Prix de la Consommation	Abonnement (HTT en	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)			
(KVA)	EUR/mois)	(HTT en cEUR/kWh)	EUR/mois)	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
03	5,44		-	-	-		
06	7,93	4,370	9,07	4.470	3,160		
09	10,42		12,13	4,470	3,100		
12	12,91		15,19				
15	15,40	4,370	18,25	4,470	3,160		
18	17,89		21,31				
24	22,87		27,43				
30	27,85	4,370	33,55	4,470	3,160		
36	32,83		39,67				

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat. Toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans la Part Acheminement.

La Part Acheminement figure distinctement sur la facture d'Électricité.

Part Obligations

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la règlementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie et aux garanties de capacité (voir détails à l'article 4.2 des Conditions Générales de vente). La révision du prix de la Part Obligations n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. La Part Obligations figure distinctement sur la facture.

À la date de signature du Contrat, le Prix de la Part Obligations est celui indiqué ci-dessous («Prix initial»). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du montant indiqué ci-dessous («Montant Additionnel Maximum»), sur la durée du Contrat.

Type de comptage	Prix initial de la Part Obligations (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
COMPTAGE SIMPLE	1,158	1,547
COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES	1,120	1,492



Offre de marché pour les Professionnels ayant une Puissance Souscrite ≤ 36 kVA

Offre de marché électricité, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. ENGIE achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat. Une Garantie d'Origine certifie que de l'Électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les Garanties d'Origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie.

En souscrivant une offre à prix de marché en Electricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes prévues par la loi Energie et Climat : être un consommateur final non domestique avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

Part Acheminement - 4 plages temporelles

À la date de signature du Contrat, la Part Acheminement qui correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur est la suivante :

	4 Plages temporelles courte utilisation - CU4						4 Plages temporelles moyenne utilisation - MU4				
Puissance Souscrite	Abonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				Abonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				
(kVA)	(HTT en EUR/mois)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse	(HTT en EUR/mois)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse	
03	5,20					5,59					
06	7,45					8,23					
09	9,70					10,87					
12	11,95					13,51					
15	14,20	6,670	4,560	1,430	0,880	16,15	6,120	4,240	1,390	0,870	
18	16,45					18,79					
24	20,95					24,07					
30	25,45					29,35					
36	29,95					34,63					

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat.

Part Garanties d'Origine

À la date de signature du contrat, le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond aux coûts supportés par ENGIE pour répondre à l'engagement d'acheter 10% de Garanties d'origine pour chaque kWh d'électricité consommé par le Client.

Le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond à 10% du prix indiqué ci-contre («Prix initial»).

Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du «Montant Additionnel Maximum» sur la durée du Contrat.

La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'origine par kWh consommé et sera facturée en cEUR/kWh.

Prix initial de la	Montant
Part Garantie	Additionnel
d'Origine	Maximum
(HTT en cEUR/kWh)	(HTT en cEUR/kWh)
0,504	2,016

Option Énergie Verte

L'option Énergie Verte garantit pour que chaque kWh consommé, le Fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire audelà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client.

Le prix de l'option Énergie Verte est fixe sur la durée initiale du Contrat.

L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée.

L'option Énergie Verte figure distinctement sur la facture.

Puissance Souscrite (kVA)	Énergie Verte ⁽³⁾ (HTT en EUR/mois)
03	5,00
06	5,00
09	5,00
12	5,00
15	6,00
18	6,00
24	6,00
30	6,00
36	6,00

				Signature Client :	
Fait à :	, le	/	/	_ 🗙	



Offre de marché pour les Professionnels ayant une Puissance Souscrite ≤ 36 kVA

articles L314-14 et suivants du code de l'énergie.

inférieurs à deux millions d'euros.

Part Fourniture

Part Fourniture sans hausse hors Part Acheminement, hors Prix de la Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes et contributions de toute nature.

	c	OMPTAGE SIMP	LE	COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES					
Puissance	Abonnement	Prix de la	Dépôt de	Abonnement		nsommation EUR/kWh)			
Souscrite (kVA)	(HTT en EUR/ mois)	Consommation (HTT en cEUR/kWh)	garantie ⁽⁸⁾ (HTT en EUR)	(HTT en EUR/ mois)	Heures Pleines	Heures Creuses	Dépôt de garantie [®] (HTT en EUR)		
□ 03	14,92	9,118	126,00	-	-	-	-		
□ 06	14,92	9,118	252,00	14,59	9,521	7,594	252,00		
□ 09	14,92	9,118	378,00	14,59	9,521	7,594	378,00		
□ 12	14,92	9,118	504,00	14,59	9,521	7,594	504,00		
□ 15	14,92	9,118	630,00	14,59	9,521	7,594	630,00		
□ 18	14,92	9,118	756,00	14,59	9,521	7,594	756,00		
□ 24	14,92	9,118	1000,00	14,59	9,521	7,594	1000,00		
□ 30	14,92	9,118	1000,00	14,59	9,521	7,594	1000,00		
□ 36	14,92	9,118	1000,00	14,59	9,521	7,594	1000,00		

Réduction sur l'abonnement :

La souscription d'un Contrat Électricité d'une durée de 2 ans, avant le 31/05/2024, pour les Professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA entraîne l'application de 12 mois d'abonnement offerts la première année du Contrat. Cette réduction n'est pas cumulable avec toute autre réduction.

Part Acheminement - 2 plages temporelles

À la date de signature du Contrat, la Part Acheminement qui correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur est la suivante :

	COMPTAGE		COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES				
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement (HTT en	Prix de la Consommation	Abonnement (HTT en	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)			
(KVA)	EUR/mois)	(HTT en cEUR/kWh)	EUR/mois)	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
03	5,44		-	-	-		
06	7,93	4,370	9,07	4.470	3,160		
09	10,42		12,13	4,470	3,100		
12	12,91		15,19				
15	15,40	4,370	18,25	4,470	3,160		
18	17,89		21,31				
24	22,87		27,43				
30	27,85	4,370	33,55	4,470	3,160		
36	32,83		39,67				

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat. Toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans la Part Acheminement.

La Part Acheminement figure distinctement sur la facture d'Électricité.

Part Obligations

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la règlementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie et aux garanties de capacité (voir détails à l'article 4.2 des Conditions Générales de vente). La révision du prix de la Part Obligations n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. La Part Obligations figure distinctement sur la facture.

À la date de signature du Contrat, le Prix de la Part Obligations est celui indiqué ci-dessous («Prix initial»). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du montant indiqué ci-dessous («Montant Additionnel Maximum»), sur la durée du Contrat.

Type de comptage	Prix initial de la Part Obligations (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
COMPTAGE SIMPLE	1,158	1,547
COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES	1,120	1,492



Offre de marché pour les Professionnels ayant une Puissance Souscrite ≤ 36 kVA

Offre de marché électricité, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. ENGIE achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat. Une Garantie d'Origine certifie que de l'Électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les Garanties d'Origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie.

En souscrivant une offre à prix de marché en Electricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes prévues par la loi Energie et Climat : être un consommateur final non domestique avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

Part Acheminement - 4 plages temporelles

À la date de signature du Contrat, la Part Acheminement qui correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur est la suivante :

	4 Plages temporelles courte utilisation - CU4						4 Plages temporelles moyenne utilisation - MU4				
Puissance Souscrite	Abonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				Abonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				
(kVA)	(HTT en EUR/mois)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse	(HTT en EUR/mois)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse	
03	5,20					5,59					
06	7,45					8,23					
09	9,70					10,87					
12	11,95					13,51					
15	14,20	6,670	4,560	1,430	0,880	16,15	6,120	4,240	1,390	0,870	
18	16,45					18,79					
24	20,95					24,07					
30	25,45					29,35					
36	29,95					34,63					

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat.

Part Garanties d'Origine

À la date de signature du contrat, le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond aux coûts supportés par ENGIE pour répondre à l'engagement d'acheter 10% de Garanties d'origine pour chaque kWh d'électricité consommé par le Client.

Le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond à 10% du prix indiqué ci-contre («Prix initial»).

Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du «Montant Additionnel Maximum» sur la durée du Contrat.

La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'origine par kWh consommé et sera facturée en cEUR/kWh.

Prix initial de la	Montant
Part Garantie	Additionnel
d'Origine	Maximum
(HTT en cEUR/kWh)	(HTT en cEUR/kWh)
0,504	2,016

Option Énergie Verte

L'option Énergie Verte garantit pour que chaque kWh consommé, le Fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire audelà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client.

Le prix de l'option Énergie Verte est fixe sur la durée initiale du Contrat.

L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée.

L'option Énergie Verte figure distinctement sur la facture.

Souscrite (kVA)	Énergie Verte ⁽³⁾ (HTT en EUR/mois)		
03	5,00		
06	5,00		
09	5,00		
12	5,00		
15	6,00		
18	6,00		
24	6,00		
30	6,00		
36	6,00		

Prix Option

			Signature Client :
Fait à:	_, le	_/	 X

